

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre -1003- Tunis El Khadra

La société Tunisienne des Industries de Pneumatiques publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire le 14 Octobre 2025.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal ou son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.